

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Mark Muller*

*Date de dépôt: 16 août 2004*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Ligne TPG 3 : que fait le Conseil d'Etat pour éviter d'asphyxier le quartier du Petit-Saconnex ?**

Le futur tracé de la ligne de bus no 3, destiné à desservir le quartier du Pommier, inquiète depuis plusieurs mois les habitants et les usagers du Petit-Saconnex.

A l'origine, il avait uniquement été prévu de desservir le Pommier par une extension de la ligne TPG existante.

Or, il appert que le nouveau tracé du bus n°3 ainsi que les divers aménagements annexes envisagés péjorent considérablement la qualité de vie des habitants des lieux.

Parmi les nuisances relevées, on peut noter :

- un accroissement du danger pour les enfants et les personnes âgées (croisement de bus dans les deux sens devant 3 écoles et une maison de retraite) ;
- une augmentation importante de la fréquence de passages des bus, ainsi qu'une aggravation conséquente de la pollution, notamment sonore ;
- des frais d'installation élevés, des dépenses d'énergie accrues et un ralentissement redoublé du trafic privé et public ;
- la suppression de places de stationnement indispensables à la vie du quartier.

Qui plus est, il est à noter que le tracé actuel donne entière satisfaction à ses usagers et aux habitants du secteur.

Le Conseil d'Etat a déjà été interpellé à de nombreuses reprises sur les défauts du plan projeté, sans résultats probants.

En conséquence, mes questions sont les suivantes :

1. Qu'entend faire le Conseil d'Etat pour l'aménagement optimum du quartier du Petit-Saconnex et en particulier l'organisation problématique de sa liaison TPG ?
2. Ce tracé à première vue inopportun, ne cache-t-il pas des aménagements futurs encore plus inadéquats, ou est-il seulement le résultat d'une étude très superficielle du secteur ?
3. Qu'entend faire le Conseil d'Etat contre la paralysie grandissante de la circulation (restriction délibérée du nombre déjà insuffisant de places de stationnement, fermeture ou engorgement volontaire de voies de circulation, complication du trafic TPG) ?
4. Considérant l'importante levée de boucliers que le tracé prévu a provoquée, ne serait-il pas plus sage à l'avenir que le Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement élabore des plans concertés avec les usagers et habitants concernés ?
5. Par ailleurs, ledit département ne devrait-il pas être particulièrement attentif aux conséquences et pollutions diverses engendrées par ses décisions ?